

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 08 septembre 2026

Date de convocation : 31/08/2026

Date d'affichage : 31/08/2026

Nombre de conseillers

Elus : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le mardi huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal JOUANNY, Maire.

Étaient présents : M. Jouanny, M. Toreau, Mme Blanchet, Mme Thuaudet, M. Beaudron, M. Fournier, Mme Gelis, M. Leguennec, Mme Bellenger, M. Lepert, Mme Delalande, M. Peuvrel, Mme Deniau, M. Suire, Mme David, M. Lehoux

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Vilaseca a donné pouvoir à M. Jouanny, Mme Houdayer, Mme Brebion

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Deniau

PV du conseil municipal du 07 juillet 2026 : pas de remarques, approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2026
- Rapport de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 08/07/2026
- Construction vestiaire foot : Avenants Papin – MDP Gombourg – Dekra – Artdan – Lebrun
- Régime indemnitaire aux agents
- Charte propreté

RAPPORT

De la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Le Mans Métropole

Du 08 juillet 2026

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie le 08 juillet 2026 pour réviser les attributions de compensation en intégrant les montants des rôles supplémentaires de Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) perçus par certaines communes en 2025 au titre de 2023.

A l'issue de l'examen, la commission a adopté le rapport d'évaluation à l'unanimité des membres présents. Ce rapport a été transmis à la commune le 09/07/2026.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLETC doit désormais être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Métropole, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le président de la commission.

Ce rapport sert de référence dans la détermination des Attributions de Compensation qui feront l'objet d'un vote par délibérations spécifiques à l'issue du délai d'approbation.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal **adopte** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 08 juillet 2026.

Reçue en Préfecture le : 15.09.26 DE_1_0926_CLETC
--

**CONSTRUCTION VESTIAIRE FOOT
AVENANT N°3 - Entreprise PAPIN**

LOT 6: Plâtrerie

	HT	TTC
Marché de BASE	39 842,16	47 810,59
Avenant n°1 (delib du 10/03/2026)	7 782,44	9 338,93
Travaux plus-value (devis n°D0006836)	1 650,05	1 980,06
Travaux plus-value (devis n°D0006893)	598,71	718,45
Travaux plus-value (devis n°D0006998)	381,41	457,69
TOTAL	50 254,77	60 305,72

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15.09.26 DE_2_0926_AVPA

**CONSTRUCTION VESTIAIRE FOOT
AVENANT N°1 - Entreprise MDP GOMBOURG**

LOT 11: Peinture

	HT	TTC
Marché de BASE	22 396,00	26 875,20
Avenant n°1 (devis n° 26-06768)	350,00	420,00
TOTAL	22 746,00	27 295,20

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15.09.26 DE3_0926_AVMDP

**CONSTRUCTION VESTIAIRE FOOT
AVENANT N°1 - Entreprise DEKRA**

LOT / : Contrôle technique

	HT	TTC
Marché de BASE	2 700,00	3 240,00
Avenant n°1 (offre n° DFC202604460165 – V1)	675,00	810,00
TOTAL	3 375,00	4 050,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15.09.26 DE4_0926_AVDEK

**CONSTRUCTION VESTIAIRE FOOT
AVENANT N°1 - Entreprise DEKRA**

LOT / : Coordination SPS

	HT	TTC
Marché de BASE	1 600,00	1 920,00
Avenant n°1 (N°2026 2142 5210 – Version 1)	399,99	479,99
TOTAL	1 999,99	2 399,99

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15.09.26 DE5_0926_AVDEK

**CONSTRUCTION VESTIAIRE FOOT
AVENANT N° 2 - Entreprise ARTDAN
(annule et remplace la délibération du 7 juillet 2026)**

LOT 1 : Terrassement, bassins d'infiltration, extension parking, sol sportif, équipements sportifs, clôtures et pare-ballons

	HT	TTC
Marché de BASE	1 104 500,00	1 325 400,00
Avenant n°1 (delib du 05/05/26)	10 989,70	13 187,64
Travaux plus-value (devis n°0314/2026-CP)	- 7 225,50	- 8 670,60
TOTAL	1 108 264,20	1 329 917,04

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15.09.26	DE6_0926_AVART
-----------------------------------	----------------

**CONSTRUCTION VESTIAIRE FOOT
AVENANT N° 2 - Entreprise LEBRUN
(Annule et remplace la délibération du 07 juillet 2026)**

LOT 5 : Menuiseries extérieures

	HT	TTC
Marché de BASE	54 505,83	65 407,00
Avenant n°1 (delib du 03/02/26)	- 2 449,89	- 2 939,87
Travaux plus-value (devis n°NC-8020-)	287,00	344,40
TOTAL	52 342,94	62 811,53

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15.09.26	DE7_0926_AVLEB
-----------------------------------	----------------

REGIME INDEMNITAIRE AUX AGENTS

Le point a été abordé en conseil mais n'a pas fait l'objet d'une délibération.

CHARTRE PROPRETE

Le point a été abordé en conseil mais n'a pas fait l'objet d'une délibération.

AFFAIRES DIVERSES

- 1) La préfecture demande un référent sécurité routière, les élus se laissent le temps de la réflexion.
- 2) Demande d'un référent biodiversité ; atelier thématique avec l'arche de la nature, élaboration d'un guide pratique pour les haies bocagère et les essences locales. Gestion des nuisibles,

animation et sensibilisation. Exposition à destination des habitants de la commune et de l'école. Il est proposé de rattacher ce sujet à la commission espace vert, M Fournier se porte volontaire pour être référent.

- 3) La commission espace vert se réunira le 16 septembre à 18h.
- 4) Règlement de propreté des salles communales : Un grand ménage sera fait pour le démarrage de la saison. Il est demandé à chaque association de procéder à un état des salles à chaque entrée par le biais du document installé sur les portes des salles.
- 5) Recensement : Mme Deniau a participé à une visio pour l'organisation du recensement, prévoir une communication à la population fin décembre début janvier pour un démarrage au 21 janvier. Le recrutement des agents recenseurs va démarrer.
- 6) Chronovélo : une réunion est prévue le 17 septembre à Pruillé le Chétif, des élus se rendront disponibles pour y participer.
- 7) Repas des seniors : Il reste encore quelques administrés à inviter, cela ne devrait plus trop tarder.
- 8) Des administrés ont rapporté le fait que la vitesse de circulation rue Claude Monet n'est pas respecté, réflexion sur un panneau de signalisation « pensez à nos enfants ».
- 9) Déchets verts : le quai a fermé le 14 août, le sujet sera évoqué en collège des Maires.
- 10) Commission cimetière : M. Audouin, Paysages Concept, est venu en mairie le lundi 7 septembre pour échanger sur le projet de réaménagement du cimetière, les élus de la commission ont pu échanger sur différents sujets notamment le monument qui n'est pas idéalement placé, idem pour la croix. Les élus ont proposé de déplacer les deux monuments en fonction des possibilités et en respectant les règles d'accessibilités PMR. Revoir la position des conteneurs d'ordures. Définir un espace plus intime pour le jardin du souvenir. Recentrer les allées, aménager avec des matériaux carrossables pour favoriser le passage des pompes funèbres.
- 11) Nuisances sonores : les élus relèvent des tontes de pelouse, des tailles de haies et des travaux extérieurs le dimanche et les jours fériés. La commission communication va travailler sur ce sujet.
- 12) Valorisation des agents communaux : des chocolats étaient offert aux agents en fin d'année, un élu propose de leur faire un panier garni ou organiser un pot pour les remercier de leur engagement et créer du lien entre agents et élus.
- 13) Une visite des bâtiments communaux va être proposé aux élus.
- 14) Stationnement lors de fêtes communales : des voitures se garent sur les trottoirs et cognent dans les clôtures des administrés. La circulation de la sortie du bourg en direction de La Chapelle est très compliquée en période de forte affluence. Les trottoirs sont également surchargés.

Séance levée à 23h10

Le Maire, Pascal JOUANNY

La secrétaire : Mme Deniau